

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

VENDREDI 16 MAI 2008 A 17H00

Salle de réunion de la Communauté de Communes de Bernay

Etaient présents :

- ✦ Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur Christian BAÏSSE, Monsieur Hubert BENARD, Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Madame Françoise CANU, Monsieur Hubert CAPPELLE, Madame Catherine CHANSEL, Madame Françoise COMPAGNON, Madame Sophie DELANYS, Monsieur Rémy DENIZE, Monsieur Jackie DESRUES, Monsieur Michel DESSARTHE, Monsieur Serge DESSON, Monsieur Lucien EON, Monsieur Pierre ESPALDET, Monsieur Gérard FILET, Monsieur Gérard GRIMAUT, Monsieur Patrick HAUTECHAUD, Monsieur Jean-Luc HIE, Monsieur Gilbert LARCHER, Madame Anne-Marie LECONTE, Madame Ségolène MARGERIN DU METZ, Monsieur André MARY, Monsieur Alain MECHOUD, Monsieur Michel du MESNIL ADELEE, Monsieur Michel MILLARD DE MONTRION, Monsieur Jean-Noël MONTIER, Madame Paulette PHILIPPE, Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Monsieur Lionel PREVOST, Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Ludovic RIMBAUD, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Madame Anne-Marie TOULOUSE et Monsieur Jean-Baptiste VOISIN.

Etaient excusés :

- ✦ Monsieur François COURVOISIER, Monsieur François GOBRON, Monsieur Denis GUITTON, Monsieur Jean-François HERVIEU, Monsieur Hervé MAUREY, Monsieur Marc VAMPA.

Etaient absents :

- ✦ Monsieur Jean-Claude DANIEL, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE.

Etaient représentés :

- ✦ Monsieur Jean-Claude DANIEL par Madame Ségolène MARGERIN DU METZ, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Monsieur Jean-François HERVIEU par Monsieur Serge DESSON, Monsieur Hervé MAUREY par Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Marc VAMPA représenté par Monsieur Jean-Noël MONTIER.

Assistaient à la réunion :

- ✦ Monsieur Joël BOURDIN,
- ✦ Mesdames Camille MOREL et Carole PHOLOPPE.

Dans la mesure où il demeure en fonctions jusqu'à l'installation du nouveau Comité Syndical, qui a lieu en sa première séance, le Président sortant est compétent, en cas de renouvellement intégral des membres, pour convoquer l'assemblée nouvellement élue.

Le Président, Monsieur Joël BOURDIN, remercie donc les nouveaux membres du Comité Syndical pour leur présence et, le quorum étant atteint, les invite à débiter la séance.

En propos liminaires, il souhaite rappeler que le Pays Risle-Charentonne s'est donné avant tout des missions de réflexion et de débat. La dernière compétence en date transférée au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est celle de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de son Schéma de COhérence Territoriale.

Il poursuit en informant l'assemblée que l'ancienne formation a adopté le Budget Primitif 2008 au mois de janvier dernier sans augmenter la contribution financière des collectivités. Il se réjouit d'ailleurs de l'état de la trésorerie puisqu'elle présente à ce jour un solde positif de 122 000.00 euros.

Il est enfin très heureux d'annoncer à l'ensemble des membres présents que le Contrat de Territoire 2007-2010 du Pays Risle-Charentonne vient d'être signé de façon tripartite c'est-à-dire par Monsieur Alain LE VERN, par Monsieur Jean Louis DESTANS et par lui-même.

Puis, après avoir effectué l'appel nominatif par ordre alphabétique, Monsieur Joël BOURDIN déclare installé le Comité Syndical du Pays Risle-Charentonne.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du nouveau Président a lieu lors de la séance placée sous la présidence du doyen d'âge. Monsieur Joël BOURDIN laisse donc sa place à Monsieur André MARY.

Monsieur André MARY interroge l'assemblée en demandant aux éventuels candidats de se déclarer. Monsieur Jean QUINTON propose sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente. Monsieur André MARY suggère à Monsieur Jean QUINTON de s'exprimer sur ses ambitions.

Monsieur Jean QUINTON explique qu'à la fin des années 80, l'ensemble des Conseillers Généraux des environs de Bernay se réunissait, de manière informelle et ces rencontres ont engendré au début des années 90, la création d'une association dénommée A.D.I.B.E.R., qui a porté la démarche de création du Pays Risle-Charentonne. Aujourd'hui dissoute, cette association est remplacée par le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Jean QUINTON formule le souhait devant l'assemblée d'inscrire son action dans la continuité. Il s'agit pour lui de poursuivre le travail en commun déjà engagé, pour unis, contribuer au développement des territoires du Pays. Il souhaite également faire aboutir le Schéma de COhérence Territoriale du Pays. Il rappelle que, comme l'a annoncé Monsieur Joël BOURDIN, le Contrat de Territoire 2007-2010 venait d'être signé pour un montant de 27 millions d'euros. Il s'engage donc à le porter mais également à réfléchir à la question : « Qu'est-ce que l'on pourrait faire du Pays Risle-Charentonne en plus de sa mission Contrat de Territoire » ?

Monsieur Lionel PREVOST demande alors à son tour la parole et déclare apporter son soutien à la candidature de Monsieur Jean QUINTON. En effet, l'engagement de Monsieur Jean QUINTON à veiller à la représentativité géographique des collectivités du Pays au sein du Bureau du Syndicat Mixte l'amène à s'associer à lui sur les bases et objectifs annoncés lors de sa prise de parole. Monsieur Lionel PREVOST conclut son intervention en réitérant son vœu d'œuvrer ensemble.

Monsieur André MARY fait donc procéder au vote à bulletin secret pour l'élection de Monsieur Jean QUINTON comme Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

- Pour : 38
- Blanc : 1
- Nul : 1

Monsieur André MARY déclare que les 35 membres présents ainsi que les 5 membres représentés ont élu à la majorité absolue (38 voix pour, 1 blanc et 1 nul) Monsieur Jean QUINTON comme Président du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur André MARY laisse donc sa place à Monsieur Jean QUINTON qui explique que les statuts du Pays Risle-Charentonne prévoient la création d'un Bureau. Il formule le désir qu'au sein de ce futur Bureau, chaque collectivité soit représentée par un élu soit 9 Vice-Présidents (le Président n'étant pas le représentant d'une collectivité en particulier) et qu'un Vice-Président supplémentaire soit désigné pour suivre le SCOT du Pays. Le Bureau serait ainsi constitué de 11 membres. Il précise que les Vice-Présidents n'auraient pas tous des délégations.

Monsieur le Président interroge l'assemblée pour une éventuelle demande de parole concernant cette proposition.

Madame Françoise COMPAGNON souhaite savoir si un membre du Bureau peut se faire représenter.

Monsieur le Président lui répond que c'est au Règlement Intérieur de prévoir cette configuration mais que cela ne lui paraît a priori pas impossible. Cela demande tout de même à être confirmé.

Monsieur le Président fait alors procéder au vote concernant le nombre de membres du Bureau ainsi que la désignation des Vice-Présidents.

Les candidats s'étant déclarés, Monsieur Serge DESSON propose que ce vote se déroule à main levée. Aucune opposition n'est manifestée.

Il est donc proposé de voter pour le nombre de membres constituant le Bureau du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne. La proposition faite à l'assemblée est de 11 membres (1 Président, 9 Vice-Présidents représentant les 9 collectivités du Pays et 1 Vice-Président en charge du SCOT du Pays Risle-Charentonne).

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Président déclare donc que le Bureau est constitué de 11 membres.

Il est alors proposé à l'assemblée d'élire les Vice-Présidents.

Concernant les 9 Vice-Présidents représentant les 9 collectivités du Pays, sont candidats :

- Monsieur Lionel PREVOST
- Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN
- Monsieur Pierre ESPALDET
- Monsieur Jean-Noël MONTIER
- Monsieur Hervé MAUREY
- Monsieur Gérard GRIMAULT
- Madame Françoise COMPAGNON

- Madame Anne-Marie TOULOUSE
- Monsieur Rémy DENIZE

et concernant 1 Vice-Président en charge du SCOT du Pays Risle-Charentonne, est candidat :

- Monsieur André ANTHIERENS

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Président déclare donc que la liste des Vice-Présidents a été votée à main levée à l'unanimité et dans l'ordre proposé.

Puis, Monsieur Jean QUINTON propose aux élus, compte tenu de l'implication personnelle de Monsieur Joël BOURDIN dans la création et le développement du Pays Risle-Charentonne, de le nommer « Président d'honneur du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne ».

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur le Président déclare donc Monsieur Joël BOURDIN, Président d'honneur du Pays Risle-Charentonne.

Avant de clore la réunion, Monsieur Jean QUINTON informe les membres présents des prochaines dates de réunion :

- Bureau : vendredi 30 mai à 16h30
- Comité Syndical : lundi 23 juin à 17 heures (vote du Compte Administratif, création des commissions, etc.)

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président lève la séance à 17h50.

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
VENDREDI 16 MAI 2008 A 17H00 – SALLE DE REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERNAY

M. A. ANTHIERENS		M. J-F. HERVIEU	EXCUSE
M. C. BAISSÉ		M. J-L. HIE	
M. H. BÉNARD		M. G. LARCHER	
M. J-H. BONAMY		Mme A-M. LÉCONTE	
Mme F. CANU		Mme S. MARGERIN DU METZ	
M. H. CAPPELLE		M. A. MARY	
Mme C. CHANSEL		M. H. MAUREY	EXCUSE
Mme F. COMPAGNON		M. A MECHOUD	
M. COURVOISIER	EXCUSE	M. M. du MESNIL ADELEE	
M. J-C. DANIEL	ABSENT	M. M. MILLARD DE MONTRION	
Mme S. DELANYS		M. J-N. MONTIER	
M. J-P. DELAPORTE	ABSENT	Mme P. PHILIPPE	
M. R. DENIZE		M. J-J. PREVOST	
M. J. DESRUES		M. L. PREVOST	
M. M. DESSARTHE		M. J. QUINTON	
M. S. DESSON		M. L. RIMBAUD	
M. L. EON		M. J-C. ROUSSELIN	
M. P. ESPALDET		M. A-M. TOULOUSE	
M. G. FILET		M. M. VAMPA	EXCUSE
M. F. GOBRON	EXCUSE	M. J-B. VOISIN	
M. G. GRIMAUULT			
M. D. GUITTON	EXCUSE		
M. P. HAUTECHAUD			